

Orsay, le 27 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Municipales 2026 : 10 actions à la portée des communes pour accélérer la rénovation énergétique

En Île-de-France, le secteur du bâtiment constitue le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, devant les transports. Dans un contexte national marqué par une forte instabilité des dispositifs de rénovation énergétique, la nécessité d'une action claire, structurée et territorialisée n'a jamais été aussi forte. À deux mois des élections municipales, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne publie 10 actions concrètes à la portée des communes pour faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité politique locale. Les communes, en tant qu'échelon de proximité, disposent de leviers essentiels pour accompagner les habitants, impulser des dynamiques locales et sécuriser les projets de rénovation.

10 propositions concrètes pour agir localement

Les 10 actions détaillées sont disponibles en ligne : <https://www.alec-ouest-essonne.fr/wp-content/uploads/PRIORITE-RENO-NRJ-BDplanche-3.pdf>

L'ALEC Ouest Essonne propose aux élus locaux des actions réalistes et directement mobilisables à l'échelle d'un mandat municipal.

Le territoire compte en effet plus de 170 000 logements considérés comme des passoires thermiques (classés F et G au DPE). Concrètement, cela signifie des factures élevées, des logements inconfortables et une vulnérabilité accrue face à la hausse des prix de l'énergie. Une rénovation énergétique performante permet pourtant de réduire jusqu'à 70 % les consommations d'énergie, tout en améliorant durablement le confort et la qualité de vie.

Des communes en première ligne pour la transition

Les propositions de l'ALEC s'articulent autour de **quatre axes structurants** :

1. **Piloter la stratégie énergie-climat locale**, en s'appuyant sur une meilleure connaissance du patrimoine et des consommations communales.
2. **Accompagner la rénovation du parc privé**, en facilitant les parcours des ménages et des copropriétés, et en luttant contre la précarité énergétique à travers notamment la mise en place du permis de louer.
3. **Montrer l'exemple sur le patrimoine public**, par la rénovation des bâtiments communaux et la formation des agents.
4. **Développer les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique**, notamment via le solaire et la végétalisation.





Ces leviers, accessibles aux communes, permettent de redonner de la lisibilité et de la confiance aux habitants dans un contexte national incertain, tout en structurant une action locale cohérente.

Un appel aux candidats et élus municipaux

L'ALEC invite ainsi les candidats aux municipales de 2026 et les équipes municipales à s'emparer de ces propositions et à faire de la rénovation énergétique un pilier de leur projet de territoire.

“Agir sur le bâti, c'est à la fois réduire les émissions, améliorer le confort, et protéger le pouvoir d'achat des habitants. Les communes sont en première ligne pour enclencher cette dynamique”, souligne Sophie Labrousse, directrice de l'ALEC Ouest Essonne.

À propos de l'ALEC Ouest Essonne (une des 40 ALEC présentes sur le territoire national – FLAME)

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne, sous statut associatif et majoritairement gouvernée par des élus locaux, accompagne les collectivités, les habitants, les copropriétés et les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique sur le territoire de l'Ouest Essonne. A ce titre, elle est Espace Conseil France Rénov', dispositif national de référence pour l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages. L'ALEC intervient sur la rénovation énergétique de l'habitat, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique sur les territoires de Paris-Saclay, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Contacts :

Morgane Bages, responsable communication - 06 45 20 56 09 - morgane.bages@alecoe.fr

Sophie Labrousse, directrice de l'ALEC Ouest Essonne – 06 20 36 57 90 – sophie.labrousse@alecoe.fr

